

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 19 mars 2024 à compter de 18 h 20 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm
Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Roch Carpentier	Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la - Gatineau

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, madame Kelly-Ann Gagnon, Greffière, des employés de la MRC et une journaliste.

Ouverture de la séance

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette déclare la séance ouverte à 18 h 20.

2024-CA-015

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 19 mars 2024

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-CA-016

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2024

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 23 février 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-CA-017

Adoption – Politique de soutien aux entreprises révisée

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'adopter la Politique de soutien aux entreprises révisée, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 11 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-018 Octroi de financement – 50 000\$ à même le fonds PAU-PME – Dossier 23-119, sous conditions

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 50 000\$ à même le fonds PAU-PME au dossier 23-119, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 11 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-019 Octroi de financement – 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-109, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs au dossier 23-109, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 11 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-020 Octroi de financement – 10 000\$ à même le SPED – Dossier 24-009, sous conditions

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 10 000\$ à même le SPED au dossier 24-009, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 11 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-021 Octroi de financement – 1 500\$ à même le SPED – Dossier 23-103, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 1 500\$ à même le SPED au dossier 23-103, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 11 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-022 Octroi de financement – 5 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-079, sous conditions

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 5 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs au dossier 23-079, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 11 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-023 Octroi de financement – 180\$ à même le fonds Expert Conseil – Dossier 24-006

Considérant l'évaluation du dossier 24-006, a été effectué par les membres du service du développement économique et que le projet présenté est conforme et qu'il répond aux exigences du fonds Expert Conseil ;

Considérant la recommandation du comité administratif d'octroyer l'aide financière au montant de 180\$ pour la réalisation du dossier 24-006 à la firme de consultant Espace O.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 180\$ à même le Fonds

Expert-Conseil au dossier 24-006, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 11 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-024

Octroi de financement – 3 160\$ à même le fonds Expert Conseil – Dossier 24-013

Considérant l'évaluation du dossier 24-013, a été effectué par les membres du service du développement économique et que le projet présenté est conforme et qu'il répond aux exigences du fonds Expert Conseil ;

Considérant la recommandation du comité administratif d'octroyer l'aide financière au montant de 3 160\$ pour la réalisation du dossier 24-013 à la firme de consultant Cilex.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 3 160\$ à même le Fonds Expert-Conseil au dossier 24-013, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 11 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-025

Octroi de financement – 2 590\$ à même le fonds Expert Conseil – Dossier 24-015

Considérant l'évaluation du dossier 24-015, a été effectué par les membres du service du développement économique et que le projet présenté est conforme et qu'il répond aux exigences du fonds Expert Conseil ;

Considérant la recommandation du comité administratif d'octroyer l'aide financière au montant de 2 590\$ pour la réalisation du dossier 24-015 à la firme de consultant Entretien et inspection STC.

En conséquence, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 2 590\$ à même le Fonds Expert-Conseil au dossier 24-015, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 11 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-026

Octroi de financement – 5 000\$ à même le fonds Expert Conseil – Dossier 24-016

Considérant l'évaluation du dossier 24-016, a été effectué par les membres du service du développement économique et que le projet présenté est conforme et qu'il répond aux exigences du fonds Expert Conseil ;

Considérant la recommandation du comité administratif d'octroyer l'aide financière au montant de 5 000\$ pour la réalisation du dossier 24-016 à la firme de consultant Convergence coopérative d'experts conseils.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 5 000\$ à même le Fonds Expert-Conseil au dossier 24-016, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 11 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-027

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 30.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.